

Procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire de l'ACB du 27 septembre 2017 à 20h00

Salle du Conseil Général à Saint-Aubin-Sauges

Membres présents :

Mmes et MM., Barbara Dinger, Monique Bunic, Mouna Walter, Dragan Bunic, Jean Fehlbaum, Daniel Principi, Jean Panès et Roland Walter.

Invités :

MM. Gilles-Henri Porret et Olivier Besson (Fresens) et Marc Humbert Prince (Bevaix).

Excusés : Mmes et MM. Colette Burgat, Geneviève Jacot, Nathalie Kocherhans, Claude Kempf, Edgar Weise.

Ordre du jour

1. Création des assemblées villageoises

2. Choix des projets à réaliser

3. Divers

Les personnes présentes se mettent d'accord que le but des assemblées villageoises de 6 anciennes communes est :

- Promouvoir la qualité de vie dans les villages de Bevaix / Fresens / Gorgier / Montalchez / Saint-Aubin-Sauges / Vaumarcus.
- Favoriser les relations entre les personnes et les entités qui souhaitent participer activement au développement harmonieux du village.
- Faciliter l'intégration des nouveaux résidents du village.
- Contribuer au dialogue entre les habitants du village et les autorités communales et autres organes officiels.
- Défendre les intérêts communs des membres et du village.

Après la longue et fructueuse discussion, la décision est la suivante :

- Les citoyens d'anciennes communes de la Béroche et de Bevaix sont libres de s'organiser en assemblées villageoise sous la forme qui leur convient (association villageoise, société villageoise d'intérêt public, etc.).
- Ils peuvent adopter des statuts, mais n'y sont pas obligés. Par contre, ils sont tenus de se constituer en assemblée, élire leur comité et annoncer cela au Conseil communal de La Grande Béroche.
- Le Conseil communal de Fresens convoquera les citoyens pour constituer cette assemblée.
- M. Jean Panes se charge de constituer cette assemblée à St-Aubin-Sauges.
- M. Daniel Principi se charge de faire la même chose à Gorgier

- L'Association de citoyens de la Béroche les aidera afin de faire un acte constitutif et leur mettra à disposition son site Internet.
- Les autres villages s'inspireront des premiers projets réalisés.

2. Choix des projets à réaliser

Dans la nouvelle commune de La Grande Béroche, les sociétés locales devraient avoir un rôle important lors de :

- L'organisation de manifestations locales.
- L'animation de la vie villageoise.
- Servir de lien entre les sociétés locales et les autorités.
- Relayer les demandes ou idées venant de la population
- Participer activement dans le choix des projets d'intérêt public à se réaliser.

3. Divers

Néant.

La parole n'étant plus demandée, M. Dragan Bunic remercie tout le monde pour leur participation et clôt la séance à 21h30.